

**Mise à jour sur les recommandations de l'ACMTS : 22 avril 2020**

L'ACMTS recommande le remboursement du dupilumab pour le traitement de la dermatite atopique moyennant certaines conditions. [[Pour plus d'information](#)]

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DERMATOLOGIE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ALLERGIE ET D'IMMUNOLOGIE CLINIQUE DIFFUSENT UNE DÉCLARATION COMMUNE CONTRE LA RECOMMANDATION DE L'AGENCE CANADIENNE DES MÉDICAMENTS ET DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ**

L'Association canadienne de dermatologie (ACD) et la Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique (SCAIC) sont toutes deux déçues de la recommandation de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) de ne pas rembourser le coût d'un nouveau médicament prometteur, le Dupixent<sup>MC</sup> (dupilumab), aux patients atteints d'eczéma modéré à sévère.

La recommandation de l'ACMTS a des répercussions sur les patients qui bénéficient d'un régime d'assurance public.

La recommandation de l'ACMTS de ne pas couvrir le Dupixent<sup>MC</sup> expose de nombreux patients, qui n'ont pas accès à des régimes d'assurance privés, au risque de manquer le meilleur traitement actuellement disponible contre l'eczéma sévère (dermatite atopique).

Plus tôt cette année, Santé Canada a approuvé le Dupixent<sup>MC</sup> comme agent efficace et sécuritaire pour les personnes atteintes d'eczéma modéré à sévère. Le Dupixent<sup>MC</sup> est le premier traitement biologique conçu pour cibler la cause profonde de cette inflammation chronique. Beaucoup de régimes d'assurance privés couvrent le coût du Dupixent<sup>MC</sup>, ce qui a permis aux dermatologues et aux allergologues de constater des améliorations incroyables de l'état des patients chez lesquels les traitements topiques habituels et même les traitements systémiques (dont aucun n'a été approuvé par Santé Canada) ont échoué.

Les dermatologues et les allergologues ont commencé à voir des patients mener une vie beaucoup plus normale après le début du traitement au Dupixent<sup>MC</sup>, souvent pour la première fois depuis des années. De plus, les personnes souffrant d'eczéma déclarent qu'elles peuvent dormir, ne sont plus isolées et peuvent maintenant « penser clairement », comme l'a signalé un patient traité au Dupixent<sup>MC</sup>.

Les résultats que nous constatons sont importants et bouleversent même la vie – particulièrement si l'on considère que beaucoup de patients atteints d'eczéma ont des démangeaisons et des éruptions sévères qui ont des effets terribles sur leur qualité de vie lorsqu'ils suivent les anciens traitements.

Tous les Canadiens et Canadiennes qui souffrent d'eczéma modéré à sévère, sans égard à leur régime d'assurance – qu'il soit public ou privé – devraient avoir accès au Dupixent<sup>MC</sup>. Malheureusement, la recommandation de l'ACMTS de ne pas couvrir le coût du Dupixent<sup>MC</sup> dans le cas des patients souffrant d'eczéma frappe le plus durement ceux qui touchent une pension d'invalidité ou des prestations d'aide sociale – ce sont des personnes que la gravité de leur état empêche de travailler. À la suite de la recommandation de l'ACMTS, ces Canadiens et Canadiennes n'auront pas accès au meilleur traitement et ne pourront retourner travailler.

Comme médecins, nous sommes déterminés à faire en sorte que chacun puisse vivre en santé avec une peau en santé sans égard à sa situation financière. En réalité, les traitements anciens n'atteignent pas ce but.

L'ACD et la SCAIC espèrent que les payeurs publics feront preuve d'ouverture d'esprit lorsqu'ils analyseront les éléments de preuve, écouteront les commentaires de patients et verront à ce que l'on conclue des ententes pour mettre fin aux souffrances des patients atteints d'eczéma. Les deux associations conviennent que le traitement ne devrait pas dépendre du type de régime d'assurance qui couvre un patient. Tous les Canadiens et Canadiennes souffrant d'eczéma modéré à sévère méritent un accès égal au Dupixent<sup>MC</sup>.

Approuvé par le Conseil d'administration Septembre 2018